



A TOUTES LES FEDERATIONS AFFILIEES

Corsier-sur-Vevey, 10 octobre 2022 /cr

Information concernant le Règlement des Changements de Nationalité

Cher Président, Cher Secrétaire Général,

Nous souhaitons vous rappeler quelques points prévus par le Règlement international pour le changement de nationalité¹ (le « Règlement »), en particulier ceux relatifs à la participation aux épreuves de qualification pour les Jeux Olympiques. Cette communication n'aborde pas les autres points prévus par ce Règlement.

Règlement

La période de trois ans mentionnée dans la Charte Olympique s'applique pour les Jeux Olympiques et tous ses tournois qualificatifs. L'Article 5 du Règlement s'applique:

« Un lutteur ayant représenté un pays lors des Jeux Olympiques, d'un tournoi de qualification olympique, de Jeux continentaux ou régionaux, de championnats du monde, continentaux ou régionaux reconnus par UWW et qui a changé de nationalité ou acquis une nouvelle nationalité, peut participer à un tournoi de qualification olympique et/ou aux Jeux Olympiques pour représenter son nouveau pays à la condition que, au moment des Jeux Olympiques, au moins trois ans se soient écoulés depuis qu'il a représenté son pays précédent dans l'une des compétitions mentionnées ci-dessus ou lors d'un Ranking Series.

(...)

Un passeport valide du nouveau pays est obligatoire pour être éligible aux tournois de qualification olympique et/ou aux Jeux Olympiques ».

Les Jeux Olympiques débutant le 5 août 2024, la période des 3 ans s'étale du **5 août 2021 au 5 août 2024.**

Un athlète qui aurait pris part :

- Durant cette période
- Avec son ancienne nationalité sportive
- A l'une des compétitions mentionnée dans l'article 5 ci-dessus (par exemple à un championnat continental)

→ ne serait pas éligible au Championnat du Monde 2023 pour qualifier un quota, ni à aucun des tournois qualificatifs ou aux Jeux Olympiques prévus en 2024.

De plus, un passeport valide du nouveau pays est obligatoire pour participer aux tournois qualificatifs, y compris au Championnat du Monde 2023.

Exceptions

Pour les cas exceptionnels, la Fédération d'un lutteur inéligible a la possibilité de contacter le CIO via son Comité National Olympique pour une réduction de la période de 3 ans. Le CIO prend en compte les circonstances de chaque cas.

L'UWW ne garantit pas le résultat d'une telle demande.

¹ Aucune modification de ce règlement n'a été décidée récemment par le Bureau UWW. Ceci est uniquement un rappel.



UNITED WORLD WRESTLING

Je vous remercie de votre attention, et vous prie d'agréer, Cher Président, Cher Secrétaire Général, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Carlos Roy'.

Carlos Roy
Secrétaire Général UWW

Cc : Bureau UWW